



Litige locataire proprietaire caution

Par **kikou2**, le **10/07/2011 à 15:58**

Bonjour,rnj'ai un souci avec mon propriétaire, nous étions d'accord pour un préavis de 1 mois au lieu de 3 cela m'arrangeait et lui aussi, je lui ai envoyé une lettre recommandé et lui non il ma juste envoyé un simple sms avec un départ avant date jusqu la tout va bien, nous avons fixé l'etat des lieux qui c'est tres tres mal passé et 2 mois apres l'état des lieux il m'envoi un courrier en me demandant les 2 mois de loyers restant, et qu'il avait effectivement verbalement donné son accord mais qu'apres il etait revenu sur sa decision verbalement aussi et qu'apres renseignement je lui devais 3 mois et non 1 mois de préavis sauf mutation licenciement ou rsa .rnrnQuel recours est ce que je peux avoir sachant que je n'ai jamais reçu de sa part un courrier.

Par **mimi493**, le **10/07/2011 à 15:59**

Aucun recours sauf s'il a reloué entre votre départ et la fin du préavis.

Par **kikou2**, le **10/07/2011 à 16:04**

merci pour ta reponse aparement non pas reloué!!!!rnet si je saisi le tribunal????

Par **mimi493**, le **10/07/2011 à 16:07**

Vous perdrez et vous devrez payer en sus des dépens, peut-être des dommages et intérêts pour procédure abusive

Par **kikou2**, le **10/07/2011** à **16:19**

donc aucuns recours ??? meme si j'ai eu un jour un sms de sa part??? de plus a la signature du bail il ma demandé 2 mois de caution qui me rendra pas vu qu'il les garde pour les 2 mois perdu.

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **03:31**

Quel type de bail vide ou meublé ?